



# Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 5 décembre 2019 au 5 janvier 2020

Toulouse, le 29 novembre 2019

**Pour la défense des services publics territoriaux et de leurs agents  
Pour l'unité syndicale face à la loi de destruction de la fonction publique  
Contre le projet gouvernemental de réforme des retraites**

Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie

Les Organisations Syndicales CGT, SUD, FO, UNSA, FA réaffirment leur exigence du retrait du projet de réforme Macron-Delevoye qui entend mettre en place un « système universel de retraites par points » avec des « droits » calculés sur l'ensemble de la carrière, dont le premier acte sera le démantèlement des régimes particuliers à commencer par la CNRACL et l'IRCANTEC

La loi « de transformation de la Fonction publique » est une véritable machine de guerre qui accélère la privatisation de pans entiers de services publics territoriaux au détriment des intérêts des citoyens. Les multiples vagues de réformes ont chaque fois été l'occasion d'externaliser les missions ou activités du service public.

Les partisans de ces privatisations, dont un nombre croissant d'exécutifs territoriaux, ont avancé les arguments du moindre coût, d'une meilleure efficacité et d'une plus grande « motivation » des agentes et agents.

Cette vision des choses est purement idéologique et quantités d'exemples de privatisations de service locaux nous démontrent le contraire :

- distribution de l'eau,
- transports,
- collecte des déchets,
- gestion des bâtiments,
- entretien,
- énergie,
- restauration,
- espaces verts,
- logement social...

Les privatisations n'ont amené aucune amélioration de qualité de service, mais plutôt une restriction de la couverture du territoire, l'augmentation des coûts et l'accroissement de l'exclusion des usagers et usagers.

Les services publics territoriaux sont nécessaires pour assurer l'égal accès de tous les citoyens au bien commun qu'ils représentent.

Leur démocratisation et leur reconquête sont donc un enjeu central à rebours des politiques libérales.

Les services publics locaux ouvrent des perspectives concrètes vers une meilleure répartition des richesses et une transition écologique de plus en plus urgente.

En faisant dans un premier temps un chantage au versement des dotations globales de fonctionnement, en créant ensuite les conditions statutaires d'un affaiblissement des conditions d'emploi des agentes et agents par le biais de la loi, et en diminuant la part patronale des cotisations retraite dès 2025 tout en augmentant la part des salariés, le gouvernement permet aux employeurs territoriaux d'amplifier encore la réduction de la masse salariale de leur collectivité :

- via le gel du point d'indice, et la réduction rapide des salaires concomitante à une augmentation de la charge de travail
- Et via la privatisation de certaines missions ou services

En effet ces lois contiennent des mesures qui :

- Restreignent le périmètre d'intervention des services publics territoriaux en confiant au secteur privé des missions aujourd'hui exercées par les collectivités ;
- actent la remise en cause de conquêtes sociales pour les personnels de la Fonction publique, notamment sur le temps de travail et sur le droit à une retraite en bonne santé
- fragilisent le statut garant de la qualité du service public rendu et accentuent la précarisation de l'emploi, en ouvrant les vannes du recrutement de contractuels en catégories A, B et C mais aussi au niveau des directions générales des collectivités;
- Organisent le détachement d'office des agents fonctionnaires des services publics délégués ;
- Remettent en cause les instances de représentation et de défense des intérêts des agents, en supprimant comme dans le privé les CHSCT et en écartant les organisations syndicales des CAP et CCP
- Visent à substituer une fonction publique d'emploi à la fonction publique de carrière ;
- Constituent une attaque historique contre l'exercice du droit de grève dans la fonction publique territoriale au motif fallacieux de contrevenir à de soi-disant grèves perlées ;
- Menacent le droit à la formation professionnelle et le CNFPT.

Alors que de plus en plus d'agents des collectivités locales se heurtent déjà à l'impossibilité de répondre aux besoins des publics compte tenu de la montée exponentielle de leur charge de travail,

on assiste à la généralisation des tâches à exécuter en mode dégradé, souvent corrélées avec le sentiment de perte de sens de leur travail par des agents qui sont réduits à n'être plus que des exécutants et non des acteurs du service public.

L'impossibilité de répondre aux besoins provient également de sous effectifs chroniques, de suppressions de moyens, ayant des répercussions sur leurs conditions de travail néfastes à leur santé et leur sécurité et à la qualité du service à rendre, nos organisations veulent agir ensemble pour mettre un terme au moins disant social pour les usagers et les agents.

Nous appelons les personnels régionaux à agir ensemble pour :

- combattre les projets de privatisation de missions et les suppressions d'emploi et détachements d'office qui en découleraient
- préserver au maximum les régimes de temps de travail favorables et la juste prise en compte des spécificités professionnelles, notamment la pénibilité
- refuser la dégradation des conditions de travail via la baisse des moyens attribués pour l'exercice des missions régionales (humains, matériels, temporels), qui fragilisent les agents les plus exposés aux métiers usants, les privant de leur droit à profiter d'une retraite en bonne santé
- Refuser la précarisation grandissante qui affecte en premier lieu les femmes, les plus fragiles dans l'emploi
- conquérir de nouveaux droits : baisse de l'âge de départ à la retraite, augmentation des salaires, baisse du temps de travail, égalité concrète femmes-hommes
- défendre le droit fondamental qu'est le droit de grève et s'opposer à toute tentative de restriction de la part de l'exécutif régional.

Nos organisations syndicales CGT, SUD, FO, UNSA et FA du Conseil Régional Occitanie sont déterminées à combattre cette loi et sa philosophie, à défendre le statut de la fonction publique, les conditions d'emploi et de travail des agents mais aussi défendre les services publics territoriaux, et le droit à la retraite en bonne santé ; éléments structurants de notre démocratie, qui portent l'intérêt général et contribuent à la cohésion sociale.

C'est pourquoi elles appellent les agents régionaux à une journée d'action reconductible contre le projet de réforme des retraites.

Syndicat CGT

Le secrétaire de la CGT  
Didier PRANEUF



Syndicat SUD



Syndicat UNSA



Syndicat FO

Pour FO  
J.M.



Syndicat FA

